

SOMMAIRE DU
PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2010-2012

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe différents projets d'immobilisations que l'administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens. Les investissements prévus au PTI 2010-2012 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 105,3 M\$, dont 1 887,3 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Le PTI 2010-2012 est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération. Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de Montréal, incluant les projets priorités par les arrondissements pour fournir des services de proximité. Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Conscient du besoin urgent de réhabiliter les infrastructures et les équipements municipaux, l'administration municipale a opté, cette année, pour un programme de transition qui s'inscrit dans la révision et la mise en place d'une nouvelle planification stratégique des dépenses d'immobilisations et la revue des processus administratifs relatifs à la réalisation de ces investissements.

La Ville de Montréal est confiante qu'une révision des processus administratifs de la gestion des dépenses d'immobilisations et qu'une meilleure planification des investissements permettront une plus grande efficacité dans l'allocation des budgets dédiés aux investissements et favoriseront une augmentation de la concurrence au moment de l'octroi des contrats.

Ainsi, d'une part, le PTI 2010-2012 prévoit les investissements nécessaires à la poursuite des opérations municipales pour un total de 1 029,8 M\$. Ces sommes serviront à parachever les travaux entrepris au cours de 2009 et à réaliser les travaux nécessaires au fonctionnement des activités municipales.

D'autre part, le PTI 2010-2012 prévoit la création d'enveloppes spécifiques destinées à financer les projets qui seront priorités au cours des travaux de planification des dépenses d'immobilisations. Ces enveloppes spécifiques totalisent 2 075,5 M\$ et permettront à l'administration municipale d'allouer ces montants, au cours de 2010, en fonction des orientations prises au cours de l'exercice de planification à long terme des dépenses d'immobilisations, tout en tenant compte des nouveaux processus administratifs de la gestion des dépenses d'immobilisations.

Le PTI 2010-2012 disposera de budgets suffisants pour poursuivre des projets prioritaires tels que l'échangeur Turcot, le boulevard Pie-IX, le Quartier des spectacles, l'aménagement des infrastructures directement liées à la construction des deux centres de santé universitaires, la Cité du Havre, le Train de l'Est ainsi que la navette ferroviaire.

De plus, l'Administration s'engage à poursuivre le programme de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien de milieux naturels en y investissant 12 M\$ par année pour la période de 2010-2012. Les montants requis feront l'objet d'une décision en regard de la priorisation des travaux de planification des dépenses d'immobilisations au cours de l'année 2010.

Les investissements prévus à ce programme permettront également de poursuivre les efforts déjà entrepris au cours des dernières années en matière de réhabilitation des infrastructures municipales. De plus, ils seront des éléments déterminants dans la revue des programmes d'investissements afin de s'assurer que les infrastructures correspondent aux attentes des citoyens et citoyennes de Montréal.

Effectivement, la Ville de Montréal poursuit les efforts déjà entrepris depuis plusieurs années et consacre des sommes importantes au programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2010-2012, l'administration prévoit investir 775,4 M\$ dans les travaux de voirie. De plus, la Ville poursuit l'intensification des actions en vue de la réhabilitation des infrastructures de l'eau. Pour ce faire, elle y consacre un budget évalué à 1 053,5 M\$ pour la période 2010-2012.

Pour ce qui est du développement économique, la Ville investira de 2010 à 2012 plus de 400,9 M\$ dans les projets d'envergure tels que la création du Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 77,5 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de fournir les meilleurs services possible aux citoyens.

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour la période 2010-2012 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

Tableau 18

Acquisitions d'immobilisations par fonctions municipales

(en milliers de dollars)

Total – Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2010	2010-2012	2010	2010-2012	2010	2010-2012
Fonctions municipales						
Administration générale	23 981,2	48 542,8	14 362,7	19 683,0	38 343,9	68 225,8
Aménagement, urbanisme et développement	18 012,1	22 590,3	7 822,8	7 941,0	25 834,9	30 531,2
Hygiène du milieu	68 668,8	370 019,9	202 727,0	1 062 242,4	271 395,8	1 432 262,3
Loisirs et culture	114 038,2	320 126,8	47 485,7	96 958,3	161 523,8	417 085,1
Sécurité publique	-	-	32 160,7	58 156,7	32 160,7	58 156,7
Transport	160 628,7	738 774,2	84 588,0	360 257,7	245 216,8	1 099 031,9
Total	385 329,0	1 500 054,0	389 147,0	1 605 239,0	774 476,0	3 105 293,0

L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du PTI sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget des activités de fonctionnement.

Par ailleurs, les divers partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral qui participent par des paiements de transfert.

Tableau 19

Synthèse des modes de financement

(en milliers de dollars)

Modes de financement	2010	2011	2012	Total
Contribution des promoteurs	6 286,0	5 023,0	6 831,0	18 140,0
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts	211 060,0	463 104,0	431 508,0	1 105 672,0
Excédents accumulés, taxes générales et autres	42 489,0	23 986,0	16 252,0	82 727,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	10 000,0	1 500,0	-	11 500,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	218 929,0	299 867,0	298 129,0	816 925,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	285 712,0	392 090,0	392 527,0	1 070 329,0
Total	774 476,0	1 185 570,0	1 145 247,0	3 105 293,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Les transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins spécifiques.

Les excédents accumulés, taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations d'excédents ou de réserves ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

Emprunts remboursés à la charge du conseil d'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

Emprunts remboursés à la charge du conseil municipal

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables du territoire de la Ville de Montréal.